



PROJET DE TERRITOIRE

- ▶ DURABLE
- ▶ EN DÉVELOPPEMENT
- ▶ DE RENCONTRES
- ▶ DE GOUVERNANCE

2020 > 2030

21 COMMUNES, UN TERRITOIRE

▶ Aspiran ▶ Brignac ▶ Cabrières ▶ Canet ▶ Ceyras ▶ Clermont l'Hérault
▶ Fontès ▶ Lacoste ▶ Liausson ▶ Lieuran-Cabrières ▶ Mérifons ▶ Mourèze
▶ Nébian ▶ Octon ▶ Paulhan ▶ Péret ▶ Saint-Félix-de-Lodez ▶ Salasc
▶ Usclas-d'Hérault ▶ Valmascle ▶ Villeneuve

Travailler à l'élaboration du projet de territoire de la collectivité, c'est imaginer notre avenir commun en Salagou cœur d'Hérault, déterminer les grandes orientations stratégiques, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre sur les 10 prochaines années.

C'est dans cette perspective stimulante que nos services, les élus et moi-même avons depuis 2020, imaginé, écrit et planifié notre projet de territoire. Il s'appuie sur les nombreuses compétences détenues par la collectivité tout en prenant en compte les enjeux humains, sociétaux et environnementaux propres à notre territoire et à notre époque.

Ainsi, vous découvrirez que la première grande orientation stratégique fait la part belle **à l'enjeu majeur** des prochaines décennies : le **développement durable**. Ce sujet transversal s'insère en filigrane dans de nombreuses actions de nos trois autres orientations stratégiques : **Un territoire en développement, un territoire de rencontres et un territoire de gouvernance**.

J'ai le plaisir de vous présenter dans les pages qui suivent, le **projet de territoire 2020-2030** de la Communauté de communes du Clermontais.

Claude Revel

*Président de la Communauté
de communes du Clermontais*



*Groupes de travail sur le projet de territoire
lors du Séminaire du 7 février 2022
avec les maires de l'intercommunalité*

Sommaire

Construction du projet.....#3

**Orientations stratégiques
et grands enjeux du territoire**.....#4

#2 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU TERRITOIRE POUR LES PROCHAINES ANNÉES

- › Identification et priorisation des enjeux du territoire
- › Définition d'une **vision globale** du territoire
- › Définition des **axes stratégiques**

Séminaire #1 du 16 nov. 2020
Séminaire #2 du 25 nov. 2020
Séminaire #3 du 24 nov. 2020

Conseil communautaire du 8 déc. 2020
Présentation et approbation des grandes orientations

Tournée des conseils municipaux du 12 avril au 14 juin 2021

#1 MIEUX CONNAÎTRE NOTRE TERRITOIRE POUR MIEUX AGIR

- › Recueil des éléments de diagnostic
- › Réflexion partagée entre les élus et chefs de services afin de **retracer les grands enjeux de territoire** et les **pistes d'actions**

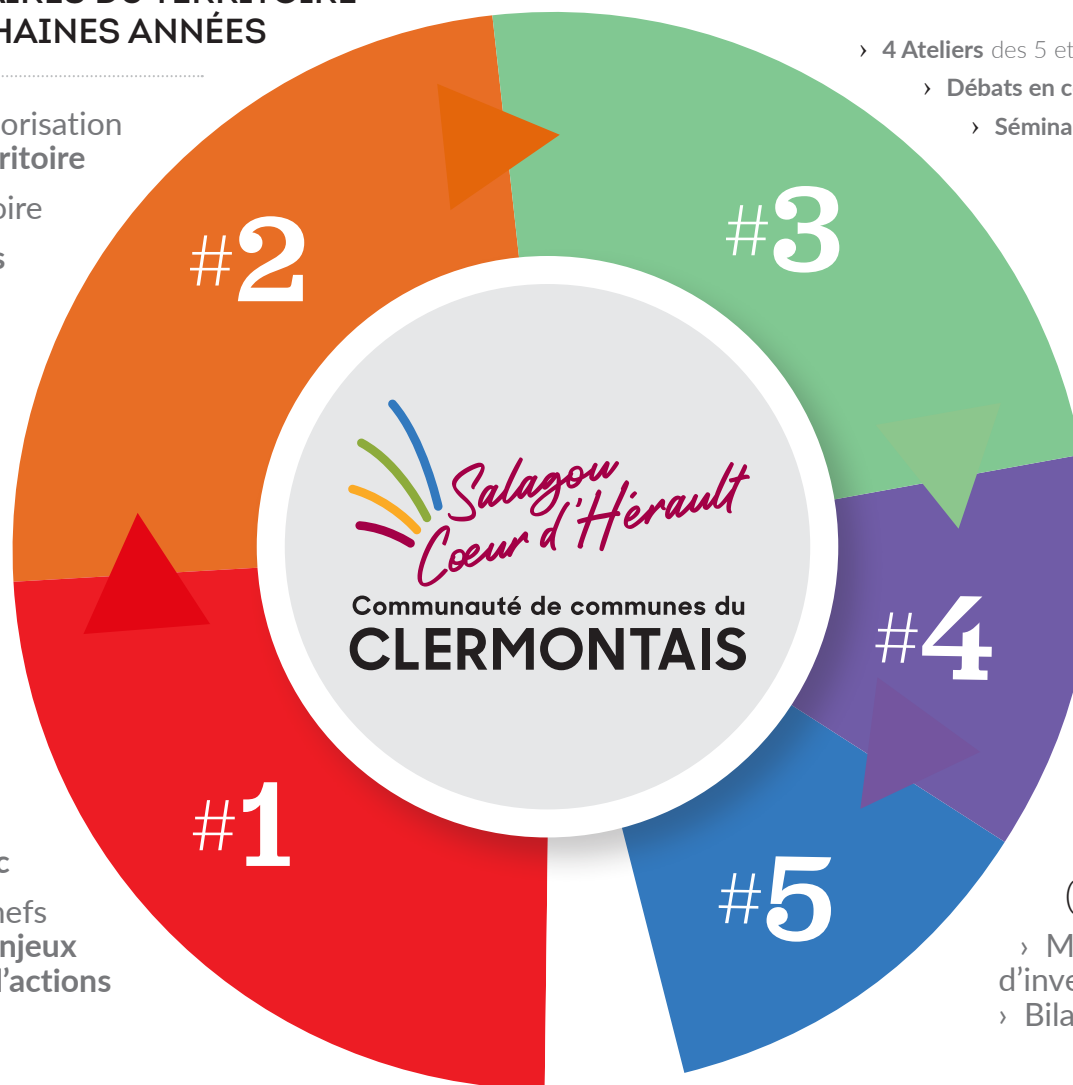
#3 DÉTERMINATION DU PLAN D'ACTION

- › 4 Ateliers des 5 et 12 mai 2021
- › Débats en commissions thématiques
- › Séminaire #4 du 7 février 2022

#4 ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE (Mars 2022)

#5 MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE (2022 > 2030)

- › Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement
- › Bilan et ajustements annuels





ORIENTATIONS STRATÉGIQUES & GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

AXE 1 : Un territoire durable	#5
AXE 2 : Un territoire en développement	#14
AXE 3 : Un territoire de rencontres	#20
AXE 4 : Un territoire de gouvernance	#26

Enjeu #1 : S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur l'environnement

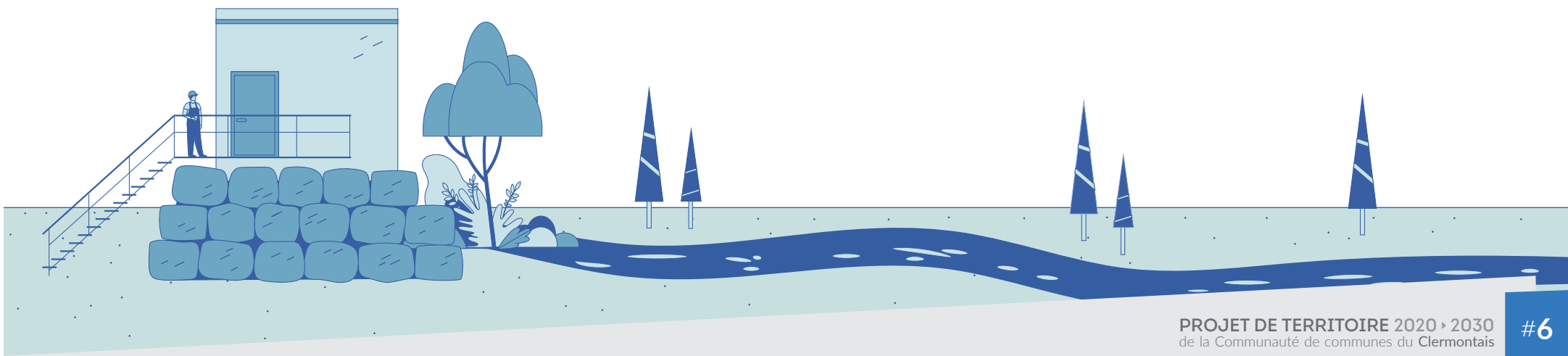
Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Se doter d'un outil de gestion efficace et performant : la régie unique		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Gagner en efficacité en transformant la régie en une régie dotée de la personnalité morale et autonomie financière				
	‣ À court terme, étendre le périmètre de la régie en vue de monter en compétence opérationnelle et rentabilité économique	□.....■			
	‣ À moyen, long terme, doter la régie d'une personnalité morale en vue d'en améliorer la gouvernance				▶
	‣ Valoriser l'action de la régie à travers la diffusion de rapports d'activité	□.....→			
	2. Instaurer un prix de l'eau équitable et socialement acceptable				
	‣ Instaurer un prix unique au 1 ^{er} janvier 2023 qui soit un levier d'incitation à limiter les consommations et permette de réaliser les investissements indispensables		■		
	‣ Dans un second temps, envisager une tarification sociale basée sur le bilan de l'expérimentation nationale sur le sujet		■		
	3. Améliorer la communication auprès de nos abonnés à travers un logiciel de facturation performant				
	‣ Rendre plus lisible la facture des abonnés		□.....→		
	‣ Inciter à la mensualisation en vue d'atteindre un taux > 35%		□.....→		
	‣ Faciliter la communication auprès des abonnés par des moyens rapides et efficaces (mail/SMS) en cas d'interruption de service		□.....→		

Enjeu #1 : S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur l'environnement

Calendrier

Objectif opérationnel #2 : Préserver les ressources en eau du territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de la qualité des ressources en eau				
	‣ Reconquérir la qualité des eaux brutes des captages contaminés par les pesticides	□			→
	2. Lutter contre les fuites et le gaspillage en eau par la réhabilitation des réseaux d'eau potable et la sensibilisation des usagers				
	‣ Disposer des moyens nécessaires pour identifier, localiser et réparer les fuites ponctuelles de façon réactive	□			→
	‣ Procéder au renouvellement de 33 km de réseaux AEP d'ici 2030	□			→
	‣ Accompagner de façon personnalisée les gros consommateurs (activités économiques) : audit, information sur les aides mobilisables				▶
	3. Sécuriser nos ressources en eau par la réhabilitation des réservoirs et forages existants et la création d'interconnexions intercommunales				
	‣ Création de 4 interconnexions intercommunales d'ici 2030	□			→
	‣ Réhabilitation ou création de nouveaux forages pour 7 communes d'ici 2030	□			→
	‣ Création de nouveaux réservoirs pour 5 communes d'ici 2030	■			▶



Enjeu #1 : S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur l'environnement

Calendrier

Objectif opérationnel #3 : Assurer un traitement innovant et vertueux de nos déchets et eaux usées		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Préserver la qualité des milieux aquatiques par la réhabilitation des réseaux d'assainissement et stations d'épuration				
	‣ Améliorer l'épuration des eaux usées de 4 communes par la création de nouvelles stations d'épuration				→
	‣ Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration et limiter les rejets d'eaux usées par temps de pluie en réhabilitant 18 km de réseaux d'assainissement d'ici 2030				→
	2. Développer l'innovation à travers la création de stations d'épuration intercommunales et l'émergence d'un projet de réutilisation des eaux usées traitées				
	‣ Améliorer l'épuration des eaux usées de 5 communes, et optimiser l'investissement par la création de 2 stations d'épuration intercommunales d'ici 2030.	■			→
	‣ Réaliser une étude de faisabilité d'un projet réutilisation (REUT) sur la station d'épuration de Paulhan (définition des besoins en termes d'irrigation)		■		
	3. Favoriser le tri à la source, le recyclage et le réemploi des déchets produits. Permettre aux usagers de trier et valoriser plus facilement leurs déchets afin de réduire de moitié les déchets enfouis par an et par habitant pour atteindre 120 kg :				
	‣ Développer de nouvelles filières de valorisation				→
	‣ Développer les points d'apport volontaires, les points d'apports contrôlés des biodéchets, les colonnes enterrées en centre-ville				→
	‣ Expérimenter et généraliser sur le Clermontais la collecte en bacs individuels des emballages ménagers recyclables (EMR) hors centre-ville				→
	‣ Accompagner les usagers dans la pratique du compostage des biodéchets à la maison ou sur des aires de compostage partagées				→
	‣ Inciter les particuliers à utiliser les ressourceries du Cœur d'Hérault pour des dépôts ou des achats				→
	4. Sensibiliser les consommateurs professionnels et particuliers à l'économie de ressources				
	‣ Développer des actions de communication, animations et accompagnement adaptés à chaque cible pour prévenir la production de déchets : participation à la semaine européenne de réduction des déchets, développement d'un réseau de commerçants, restaurateurs entrepreneurs 0 déchets...				→
	‣ Développer des actions de communication, animations et accompagnement adaptés à chaque cible pour réduire leur consommation d'eau : participation à la journée mondiale de l'eau, distribution de systèmes hydro économe				→

Enjeu #2 : Protéger la biodiversité et lutter contre les inondations

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Aménager durablement les espaces publics		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Adapter nos aménagements paysagers au contexte méditerranéen				
	Adopter de nouvelles méthodes de création et d'entretien des espaces verts, adopter les principes d'une gestion différenciée des espaces verts : privilégier le patrimoine végétal local, diversifié et adapté au climat méditerranéen, développer les plantation de pelouses, prairies et couvre-sols, des plantes mellifères et nectarifères, protéger les sols, économiser l'eau, valoriser les déchets verts, utiliser des méthodes alternatives d'entretien et de désherbage, fauche tardive, recours à des moyens de lutte biologique, lutte intégrée, mise en place de nichoirs à chauve-souris, mésanges, écureuils et d'hôtels à insectes	□----->			
	Obtenir le label Eve® contrôlé par Ecocert destiné à valoriser les pratiques écologiques dans la gestion des espaces verts pour le parc du siège de la Communauté de communes, des zones d'activités...		■		
	Créer une dynamique et des échanges de pratiques vertueuses au niveau des 21 communes de la Communauté de communes	□----->			
	2. Engager la désimperméabilisation des équipements communautaires. Redonner une fonction hydraulique aux aménagements et sites				
	Réaliser un inventaire des sites et zones à désimperméabiliser en priorité		■		
	Établir un programme de travaux de réaménagement des espaces communautaires pour une meilleure infiltration des eaux de pluie aux endroits les plus adéquats			□----->	
	Promouvoir le concept de « ville perméable » auprès des communes, des techniciens des espaces verts, des aménageurs	□----->			



Enjeu #2 : Protéger la biodiversité et lutter contre les inondations

Calendrier

Objectif opérationnel #2 : Inscrire le territoire dans une démarche de protection du vivant		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Engager un programme d'actions labellisé Territoire Engagé pour la Nature (TEN)				
	‣ Mettre en place un groupe de travail pour monter le dossier de candidature pour le compte des 21 communes afin de déposer le dossier auprès de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) en vue de réaliser 3 actions retenues		□.....→		
	2. Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)				
	‣ Répondre à l'appel à projet annuel de l'Office français de la Biodiversité (OFB) en présentant un dossier pour le compte des 21 communes	■			
	‣ Réaliser des inventaires naturalistes de terrain pour produire des données d'observation et de suivi des espèces en lien avec la population	■			
	‣ Produire la cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire		■		
	‣ Produire des publications, rapports ou documents relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent		□.....→		
	3. Développer des refuges pour la biodiversité				
	‣ Créer des refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) sur différents espaces verts de la Communauté de communes du Clermontais en s'engageant à respecter les principes de la charte de refuges LPO		□.....→		
	‣ Créer une dynamique communale pour que les 21 communes créent des refuges LPO		□.....→		
	‣ Mobiliser les citoyens, associations, entreprises afin qu'ils s'engagent dans cette démarche		□.....→		
	4. Restaurer les milieux aquatiques remarquables : les secteurs du Mas de Mare et gravières de la Prades				
	‣ Réaliser les plans de gestion visant à préserver/rétablir le caractère naturel de ces sites	□.....■			
	‣ Réaliser les travaux / acquisitions foncières préalablement définis dans ces plans de gestion			□.....→	

Enjeu #2 : Protéger la biodiversité et lutter contre les inondations

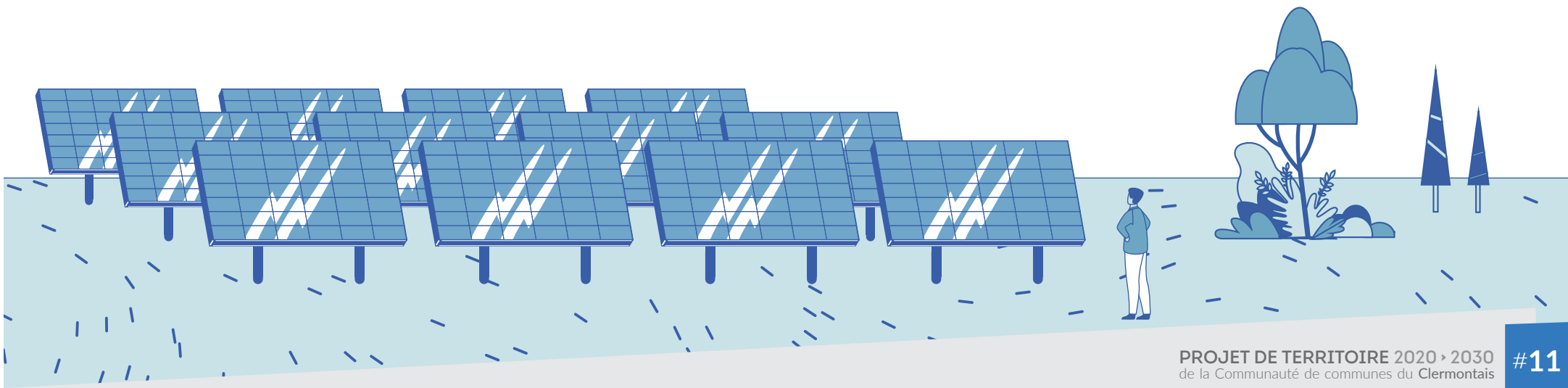
Calendrier

Objectif opérationnel #3 : Lutter contre tous les types d'inondations		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Réaliser les études réglementaires et travaux de confortement de la digue d'Usclas-d'Hérault				
	‣ Réaliser les confortements de la digue en vue de protéger Usclas d'une crue centennale	□.....■			
	2. Engager une réflexion sur un mode de gestion concerté des eaux de ruissellement				▶
	3. Développer un système d'alerte et d'information des administrés contre tous types d'inondations et les risques naturels : le Plan Intercommunal de Sauvegarde				
	‣ Mutualiser les moyens communaux et intercommunaux afin d'optimiser la gestion de crise lors d'inondations à risque			■	
	‣ Améliorer l'information des administrés lors de ces épisodes			■	
	‣ À terme, développer la culture du risque sur notre territoire			■	
	4. Réaliser les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve de nos cours d'eau				
	‣ Travaux visant la réduction des dommages liés aux crues (gestion des embâcles), tout en soutenant la biodiversité inhérente à ces milieux (gestion des bancs de graviers, lutte contre les espèces invasives, ...)	□.....▶			
	‣ Réaliser ces travaux d'intérêt général sur l'ensemble des cours d'eau présentant un intérêt local	□.....▶			

Enjeu #3 : Relever le défi de la transition énergétique

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Faire du Clermontais, un territoire à énergie positive		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Élaborer un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables				
	› Réaliser un état des lieux des potentialités du territoire (géothermie, biomasse, photovoltaïque ...)	■			
	› Développer la production et la consommation des énergies renouvelables		□.....→		
	› Participer à l'émergence d'un opérateur local de production d'énergie			□.....→	
	› Favoriser et développer l'installation de centrales à panneaux photovoltaïques innovantes et créatrices de richesses		□.....→		
	2. Élaborer un programme de rénovation des bâtiments communautaires				
	› Réaliser un diagnostic architectural, technique et énergétique du parc immobilier communautaire	■			
	› Établir un programme de travaux en ciblant les bâtiments prioritaires	■			
	› Réaliser les travaux de rénovation		□.....→		
	› Établir un suivi des performances réelles en termes de confort et de consommations énergétiques		□.....→		



Enjeu #3 : Relever le défi de la transition énergétique

Calendrier

Objectif opérationnel #2 : Favoriser la mobilité durable		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Concevoir un schéma cyclable intercommunal				
	› Réaliser une étude pour mailler le territoire d'un schéma cyclable	■			
	› Apporter l'expertise et l'ingénierie aux communes	□			
	› Soutenir la conception d'itinéraires aménagés	□			
	2. Inciter au changement des pratiques de déplacement				
	› Sensibiliser les habitants avec des ateliers, événements liés à la mobilité douce notamment en participant à la Semaine européenne de la mobilité	□			
	› Favoriser les moyens de transport alternatifs à la voiture : développer les lieux de parking à vélo sécurisés, repenser la place des piétons, faciliter le co-voiturage ...	□			
	3. Équiper la Communauté de communes d'une flotte de véhicules propres				
	› Établir un plan de renouvellement des véhicules	■			
	› Mettre des vélos électriques à disposition des agents	□			
	› Favoriser le déploiement de bornes de recharges électriques	□			



Enjeu #3 : Relever le défi de la transition énergétique

Calendrier

Objectif opérationnel #3 : Accompagner les usagers et les agents vers des pratiques vertueuses		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Sensibiliser à la sobriété énergétique				
	› Accompagner à l'adaptation de tous au changement climatique et favoriser le changement de comportements (Guichet Unique de la Rénovation Énergétique)	□.....→			
	› Favoriser l'accès à l'information à travers des événements, des outils de communication	□.....→			
	› Se fixer un objectif de réduction de consommation de toutes les énergies (- 10% à horizon 2040)		□.....→		
	2. Sensibiliser aux éco-gestes et à l'éco-conduite				
	› Favoriser l'accès à l'information à travers des événements, outils de communication comme la réalisation d'un guide de l'éco citoyen et de l'éco agent	□.....→			
	› Réaliser un état des lieux des pratiques environnementales au quotidien dans le fonctionnement des services pour la mise en place d'un plan d'action, le mettre en œuvre et évaluer ses effets		■		
	› Faciliter l'accès à des stages d'écoconduite pour les agents et le grand public	□.....→			



Enjeu #1 : Redynamiser les centres villes

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Développer l'attractivité commerciale des centres-villes		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Accompagner les programmes Centre-bourg et Petites Villes de Demain				
	‣ Soutenir et relancer l'attractivité des centres-villes en réduisant la vacance commerciale	□			▶
	‣ Favoriser l'installation ou la reprise d'activités en complémentarité des activités existantes	□			▶
	‣ Réaliser un diagnostic des locaux commerciaux vacants	■			
	2. Développer les actions d'animation commerciales sur l'ensemble du territoire communautaire	□			▶
	3. Favoriser l'implantation d'entreprises en centre-ville				
	‣ Accompagner les implantations de commerçants et d'artisans dans les centres-villes (Aide à la Location, Bourse à l'immobilier, mise en relations partenaires, boutique Test)	□			▶

Objectif opérationnel #2 : Valoriser l'habitat en centre-ville		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Adhérer au programme Petite Ville de Demain et accompagner les actions en découlant	□			▶
	2. Mettre en place un plan rénovation façades				
	‣ Cartographier les périmètres communaux éligibles	■			
	‣ Déterminer la nature des travaux éligibles	■			
	‣ Fixer une enveloppe et les critères d'attribution	□			▶
	3. Accompagner et soutenir les contrats bourgs-centres				
	‣ Mettre l'ingénierie de la collectivité à disposition des communes pour le suivi des contrats	□			▶

Enjeu #2 : Développer harmonieusement le territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Se doter d'outils au service du territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Réaliser un Programme Local de l'Habitat et s'engager dans la démarche du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal				
	‣ Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat sur le Clermontais	□.....■			
	‣ Rédiger un document d'orientations stratégiques pour développer une offre de logements suffisante et diversifiée à l'échelle de chaque commune	■			
	‣ Élaborer un programme d'actions définissant les objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle, dans chaque secteur et chaque commune, la liste principale des actions envisagées pour l'amélioration du parc public et privé de logements public ou privé du territoire, les interventions foncières permettant la réalisation du programme et les moyens financiers à mobiliser		■		
	‣ Harmoniser les projets de territoires Communaux et Intercommunaux au regard du SCOT (PLUI)	□.....→			
	2. Mener une étude sur la vacance, l'indignité et l'insalubrité de l'habitat				
	‣ Faire un état des lieux exhaustif de l'habitat indigne et insalubre	■			
	‣ Qualifier les phénomènes d'habitat indigne et de vacances sur le territoire	■			
	‣ Développer des outils d'aide à la décision afin de résorber les phénomènes de vacances, d'indignité et d'insalubrité de l'habitat et cibler les zones d'intervention prioritaires	■			
	3. Intensifier le Programme d'Intérêt Général Renov Habitat				
	‣ Accompagner le dispositif départemental et le renouveler aux échéances	□.....→			
	‣ Siéger et participer activement à la veille du logement sur notre territoire au travers du COTECH et COPIL	□.....→			

Enjeu #2 : Développer harmonieusement le territoire

Calendrier

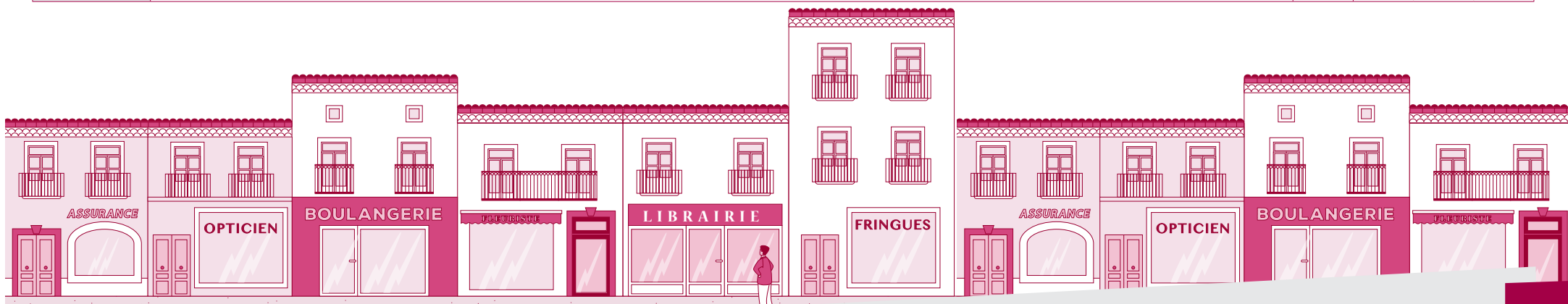
Objectif opérationnel #2 : Se structurer pour répondre aux besoins du territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Créer un service habitat				
	‣ Recruter un responsable de service	■			
	‣ Recruter un agent animateur des actions à porter		■		
	‣ Mettre en place une instance de gouvernance et l'animer, la faire vivre aux côtés des Maires	■			
	2. Permettre la mise en place de permis de louer et du permis de diviser				
	‣ Définir les périmètres d'intervention avec les communes	■			
	‣ Construire les critères et le règlement d'intervention	■			
	‣ Mettre en place une instance de gouvernance et l'animer, la faire vivre aux côtés des Maires	□.....→			
	3. Créer un observatoire de l'habitat, du logement et du foncier				
	‣ Définir les conditions de mise en place d'un observatoire de l'habitat		■		
	‣ Connaître avec précision notre territoire		■		
	‣ Piloter nos politiques de peuplements et d'aménagements		□.....→		
	‣ Anticiper et agir efficacement sur des dérives observables (coût du foncier, inadéquation entre offre et demande de logement...)		□.....→		



Enjeu #3 : Favoriser la création de richesses sur le territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Dynamiser l'attractivité du territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Moderniser l'accompagnement, le conseil et la mise en réseau des acteurs économiques				
	‣ Développer l'accueil et la mise en relations des structures accompagnatrices en faveur des porteurs de projets	□			
	2. Requalifier les zones d'activités existantes en sensibilisant les entreprises sur l'image et le nettoyage				
	‣ Adapter aux nouveaux usages et densifier les zones économiques existantes des Tanes Basses et de la Barthe	□			
	‣ Lancer une étude pour la requalification des espaces publics de la ZAE des Tanes Basses et réaliser les travaux	□			
	‣ Lancer une étude pour la requalification des espaces publics de la ZAE de La Barthe et réaliser les travaux		□		
	3. Proposer une offre immobilière complémentaire au travers de la création de nouvelles zones et de la reconquête des friches				
	‣ Maintenir une offre foncière économique de proximité et de qualité	□			
	‣ Étendre la zone de La Barthe à Paulhan		□		
	‣ Création d'une ZAE à Canet		□		
	‣ Extension ZAE Saint-Félix-de-Lodez		□		
	‣ Requalifier les friches existantes		□		



Enjeu #3 : Favoriser la création de richesses sur le territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #2 : Promouvoir le développement des filières économiques d'avenir du territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Renforcer l'attractivité de la « Destination Salagou »				
	› Créer les meilleures conditions possibles pour le développement des professionnels du tourisme sur le territoire	■			
	› Accompagner le développement d'une image du territoire favorisant un tourisme créateur de richesse	■			
	› Valoriser l'offre touristique du territoire au travers des réseaux d'entreprises (cohésion d'équipe...)	■			
	2. Soutenir les projets d'innovation				
	› Participer au pôle de compétitivité de la filière de l'eau France Water Team – et son pôle régional Aqua-Valley dont les objectifs sont la préservation de la qualité, la gestion de la quantité	□		▶	
	3. Accompagner les filières agricoles du territoire pour une transition alimentaire durable				
	› Soutenir et promouvoir l'agriculture et les circuits courts par la création de Marchés de producteurs labellisés « Marchés de Producteurs de pays »		□		▶
	› Créer un Salon des Vins et des Produits du Terroir / Créer un concours des vins du Salagou Cœur d'Hérault		□		■
	› Faciliter l'accès à une alimentation de qualité et de proximité par la création d'un Drive Paysans		□		▶
	› Participer au Projet Alimentaire Territorial « 3D » Démocratique-Durable-Décloisonné porté par le Pays Cœur d'Hérault dont un des objectifs est de favoriser l'accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole	□		▶	
	› Délimiter des espaces agricoles à préserver (DOO du SCOT, PLU des communes) – Création d'un PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains – identifier les friches agricoles	■			
	› Faire un état des lieux de l'offre locale agricole existante et identifier les moyens à mobiliser pour développer la production du territoire		■		
	› Accompagner la structuration de l'offre locale par la création d'une Cuisine Centrale permettant l'écoulement en circuit court de la production		□		▶

Enjeu #3 : Favoriser la création de richesses sur le territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #3 : Développer la formation et l'emploi		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Faciliter la découverte des métiers en lien avec les réseaux économiques du territoire				
	‣ Faire découvrir les métiers en tension au public jeune et promouvoir ces filières auprès des professionnels de l'emploi	□			▶
	2. Promouvoir l'apprentissage et les contrats de professionnalisation sur le territoire				
	‣ Développer et promouvoir les contrats en alternance en direction des jeunes et des entreprises du territoire (Job dating, création du Club des Entreprises Formatrices)	□			▶



Enjeu #1 : Pérenniser une politique culturelle ambitieuse et diversifiée, et en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Développer une offre de spectacle vivant ambitieuse et ancrée sur le territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Poursuivre une programmation au Théâtre et hors les murs permettant d'irriguer tout le territoire				
	› Maintenir le label de Scène Conventionnée d'Intérêt National « Art en territoire »	■	■	■	■
	› Développer les actions d'éducation artistique et la diffusion de spectacles sur le territoire	■	■	■	■
	› Programmer un temps fort annuel de spectacles d'humour à la période des vendanges	■	■	■	■
	2. Accompagner les initiatives associatives et communales		■	■	■
	3. Structurer une programmation autour des musiques				
	› Initier un festival de musiques actuelles		■	■	■
	› Lancer un appel à projet pour des programmations musicales au Théâtre		■	■	■

Objectif opérationnel #2 : Développer un réseau de lecture publique innovant		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Développer les outils numériques				
	› Développer le portail internet du Réseau des bibliothèques	■			
	› Démarrer l'acquisition de ressources numériques (musique, vidéo et cours en ligne, liseuses numériques...)		■	■	■
	› Faciliter l'accès des administrés au Réseau des bibliothèques (ordinateurs mis à disposition des communes, portage des livres)		■	■	■
	2. Poursuivre une programmation d'animations et d'actions culturelles dans les bibliothèques, dans le sens du Contrat Territoire Lecture				
	› Développer les relations avec les structures de lecture publique de l'Hérault (Pierresvives, Tapatoudi, autres réseaux...)	■	■	■	■
	› Inscription dans les événements nationaux (Nuits de la lecture, Partir en Livre)	■	■	■	■

Calendrier

PROJET DE TERRITOIRE 2020 • 2030
de la Communauté de communes du Clermontois

#21

Enjeu #2 : Faire du mieux vivre ensemble une priorité pour notre territoire

Calendrier

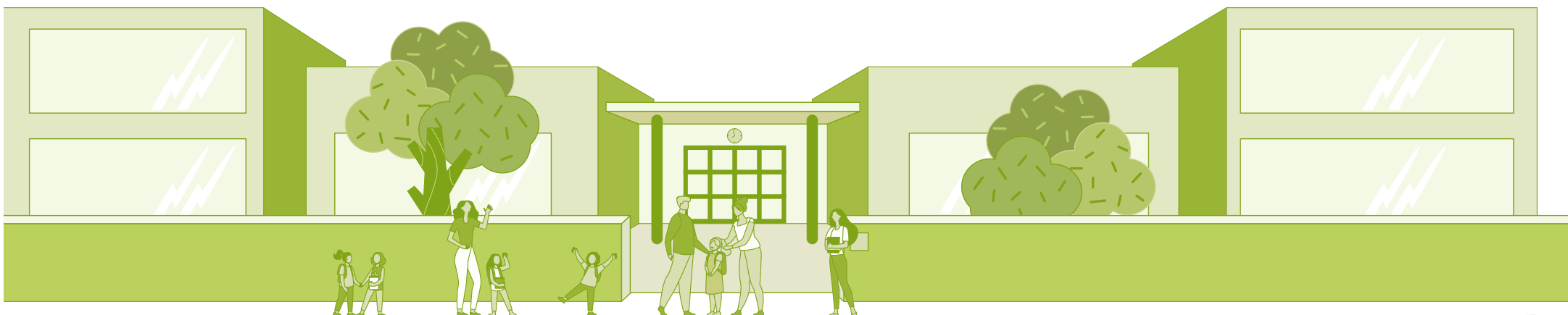
Objectif opérationnel #1 : Poursuivre un projet éducatif ambitieux pour la jeunesse du territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Renforcer les services de la Petite Enfance				
	› Développer l'offre de lieu d'accueil enfants parents sur le territoire (LAEP)	□			→
	› Renforcer les services de proximité (ateliers, permanences sur le territoire). Relais Petite Enfance (ex RAM)	□			→
	› Rencontrer toutes les structures publiques et privées pour une meilleure information des usagers	□			→
	› Redynamiser la crèche familiale (maillage du territoire de proximité)		□		→
	2. Proposer une offre d'accueils adaptée aux jeunes				
	› Rendre les services d'animation accessibles à l'ensemble des jeunes du territoire (Animations city, caravane pédagogique, séjours, sorties, évènements)	□			→
	› Adapter l'offre aux besoins exprimés par les jeunes	□			→

Objectif opérationnel #2 : Développer les actions transversales de proximité		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Développer une offre d'animations pédagogiques à destination du public scolaire				
	› Acquérir les connaissances et compétences aquatiques permettant l'accès au « Savoir Nager » pour les écoles primaires et pérenniser l'accueil des établissements secondaires	□			→
	› Accompagner la pratique des activités culturelles, physiques et sportives, de sports de pleine nature (nautiques et terrestres) dans le milieu scolaire	□			→
	› Développer une offre d'animation pédagogique de découverte des patrimoines	□			→
	2. Favoriser le mieux vivre ensemble				
	› Développer les animations intergénérationnelles innovantes, adaptées au public empêché (Handicap, ...)	■			
	› Intégrer les familles dans la vie locale et au sein du territoire (café des parents, évènement festifs ...)	□			→
	› Développer et promouvoir les relations entre la pratique et les différents volets des politiques sociales (handicap, Famille/enfants, inclusion sociale) en s'appuyant sur les dispositifs existants (Sport Santé, etc...)		□		→

Enjeu #2 : Faire du mieux vivre ensemble une priorité pour notre territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #3 : Favoriser l'éveil du citoyen		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Accompagner les projets et la formation des jeunes (BAFA, Stages, chantiers loisirs, CAP Jeunes...)				
	‣ Proposer aux jeunes des formations cofinancées, adaptées et répondant aux besoins du territoire.	□	□	□	□
	‣ Orienter et faciliter l'accessibilité aux stages en utilisant les services, réseaux et acteurs locaux	□	□	□	□
	2. Mettre en place et coordonner des politiques de prévention et de sécurité (CISPD, TIG, TNR, points écoute, médiations...)				
	‣ Mener une politique de prévention adaptée aux problématiques locales (Incivilités)	□	□	□	□
	‣ Former, informer et accompagner la population, les associations, les institutions (Ecoles, Collèges, Lycées, établissements spécialisés) et les élus sur les dispositifs existants (TNR, TIG, mesure de responsabilisation, Harcèlement...)	□	□	□	□
	‣ Accompagner les établissements scolaires dans le mieux vivre ensemble (médiations, conférences)	□	□	□	□
	‣ Proposer des actions ou évènements à thématique (Grandir avec les écrans, la mobilité...)	□	□	□	□
	‣ Coordination de la prévention avec la brigade intercommunale	□	□	□	□



Enjeu #3 : Développer le potentiel touristique du territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Accompagner la structuration de l'offre		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Proposer et organiser une offre touristique sur les quatre saisons				
	‣ Entamer un travail avec les professionnels du tourisme pour étendre la saison, gérer les flux	□.....→			
	‣ Organiser le montage de produits et la mise en commercialisation d'une nouvelle offre (itinérance, APN, patrimoine et Géoparc, courts séjours développement durable et grands sites, œnotourisme)	□.....→			
	‣ Monter des conventions de coopérations avec les collectivités voisines (Grand Orb, Lodévois, Pays CH)	□.....→			
	2. Développer l'offre d'itinérance sur le territoire				
	‣ Œuvrer à la mise en place d'un nouveau projet de service pour la Base de Plein Air	□.....→			
	‣ Conseiller et accompagner la structuration des activités de pleine nature sur le Pic de Vissou	□.....→			
	3. Développer un hébergement de qualité				
	‣ Mener des études d'observatoire économique et d'analyse des flux (partenaires Pays Cœur d'Hérault,)		□.....■		
	‣ Identifier les besoins et développer et améliorer l'offre en hébergement		□.....→		



Enjeu #3 : Développer le potentiel touristique du territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #2 : Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'offre		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Étendre l'accessibilité et la labélisation Tourisme et Handicap				
	‣ Conseiller les structures et les communes (en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme)	□			→
	‣ Labelliser de nouvelles structures	□			→
	‣ Devenir le relais du département sur l'accessibilité	□			→
	2. Développer un tourisme vertueux				
	‣ Établir et conventionner avec les partenaires autour d'une charte de bonnes pratiques de l'office	□			→
	‣ Développer les labels environnementaux et travailler sur l'extension de logo Développement Durable de la destination	□			→
	3. Améliorer l'offre touristique du territoire				
	‣ Obtenir le classement en catégorie I de l'office, renouveler la marque qualité,	□	■		
	‣ Soutenir et inciter aux démarches de classement et labellisation, gage de qualité (Qualité Sud de France, Accueil Vélo, Clef Verte, Label Vignobles et Découverte...)	□			→



Enjeu #1 : Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Rendre l'action communautaire plus lisible et plus visible		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Améliorer l'accès et la signalétique des équipements communautaires Permettre aux usagers d'identifier et d'accéder facilement aux lieux d'accueil du public et aux fonctions proposées dans les bâtiments communautaires en travaillant sur les accès (plans, jalonnements) les parkings (2 roues, 4 roues) l'identification (signalétique extérieure), l'orientation (signalétique intérieure) et la prévention des dangers				
	Améliorer l'accessibilité de nos structures	□		→	
	Mettre en place un groupe de travail qui produira un rapport d'étonnement sur les conditions d'accès, d'information et de stationnement pour les lieux d'accueil du public afin d'identifier les difficultés à traiter	■			
	Renforcer le plan de jalonnement et de signalétique des lieux d'accueil du public		□		→
	2. Moderniser les pratiques d'accueil et faciliter les démarches administratives				
	Développer l'interactivité du site internet pour permettre aux citoyens d'interagir et d'obtenir des réponses à leurs questions et démarches		□		→
	Améliorer les conditions d'accueil des usagers et tendre vers une démarche qualité (horaires, formation des agents d'accueil, charte d'accueil ...). Mettre les agents d'accueil en situation de mieux répondre aux sollicitations des usagers et harmoniser les pratiques	□		→	
	Mesurer et tenir compte des besoins et de la satisfaction des usagers en mobilisant différents outils (enquêtes qualitatives et quantitatives)	□		→	
	Créer des outils de gestion de la relation avec les usagers (organisation du recueil et traitement des réclamations et doléances)	□		→	
	3. Renforcer la connaissance de la Communauté de communes et de son action en modernisant les outils de communication Mettre en évidence et faire connaître aux usagers les missions communautaires de façon exhaustive, illustrative et synthétique				
	Réussir le virage numérique par le développement de la diffusion numérique des informations (écrans dynamiques, internet, réseaux sociaux, sms, etc)	□		→	
	Améliorer la visibilité de la Communauté de communes (via son site internet, une application mobile interactive, le référencement, les réseaux sociaux, les supports physiques)	□		→	
	Poursuivre la création d'une charte unique de logotage en accord avec les projets et l'identité de la Communauté de communes pour ainsi valoriser l'image de la collectivité et décliner cette charte sur les supports communautaires : vêtements de travail, véhicules, bâtiments, supports de communication, etc.	□	■		

Enjeu #1 : Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers

Calendrier

Objectif opérationnel #2 : Mailler le territoire par le développement des services de proximité optimisés et accessibles		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Mettre en place les Maisons de la Communauté de communes du Clermontais				
	‣ Accompagner les usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique) et des services communautaires	□			→
	‣ Apporter une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)	□			→
	‣ Mettre à disposition des usagers des outils informatiques en libre accès (pour les personnes en autonomie) ou sur rendez-vous pour les personnes ayant besoin d'être accompagnées.	□			→
	‣ Amener les services de la Communauté de communes au plus près des administrés, en dehors des lieux habituels d'accueil	□			→
	‣ Offrir des horaires d'accueil en dehors des horaires habituels : entre midi et 14h, après 17h, samedi	□			→
	‣ Développer des permanences dans toutes les communes	□			→
	2. Créer une brigade intercommunale				
	‣ Contribuer à assurer la tranquillité publique et en lien avec le CISPD	□			→
	‣ Maintenir la sécurité et l'ordre public par des actions de prévention, de dissuasion et de répression	□			→
	‣ Prévenir et lutter contre les atteintes à l'environnement	□			→
	3. Créer une cuisine centrale intercommunale				
	‣ Réaliser une étude de faisabilité	□		■	
	‣ Proposer un bâtiment exemplaire en prenant en compte l'ensemble des phases de réalisation (conception, construction, fonctionnement...)				→
	4. Construire une régie de l'eau labellisée Bâtiment Durable d'Occitanie				
	‣ Intégrer la performance énergétique et l'innovation technologique au cœur d'une construction durable au sens énergétique, technique, sociétal et environnemental	□		■	
	‣ Mieux accueillir les usagers et améliorer les conditions de travail des agents		□	■	

Enjeu #1 : Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers

Calendrier

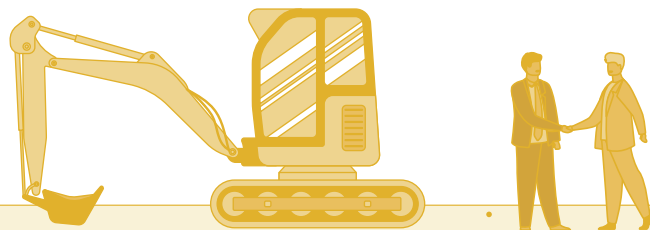
Objectif opérationnel #2 : Mailler le territoire par le développement des services de proximité optimisés et accessibles		2022	2023	2024	+
Actions :	5. Doter les accueils des Grands Sites Salagou - Cirque de Mourèze de nouveaux espaces d'accueil				
	‣ Améliorer la qualité de l'accueil	□.....→			
	‣ Gérer les flux	□.....→			
	‣ Mettre en valeur le territoire et ses ressources (patrimoine, interprétation, Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze)	□.....→			
	6. Moderniser les équipements communautaires du territoire				
	‣ Base de Plein Air :				
	- Étude de faisabilité pour la requalification		□.....■		
	- Mise en œuvre du projet de requalification				▶
	‣ Pôle Jeunesse :				
	- Réhabilitation des équipements d'accueils et de loisirs		□.....■		
	‣ Théâtre :				
	- Réaliser la rénovation totale du Théâtre Le Sillon		■		
	‣ Centre Aquatique		□.....■		
	‣ Extension du Siège de l'intercommunalité en vue de la création d'une salle communautaire		□.....■		



Enjeu #1 : Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers

Calendrier

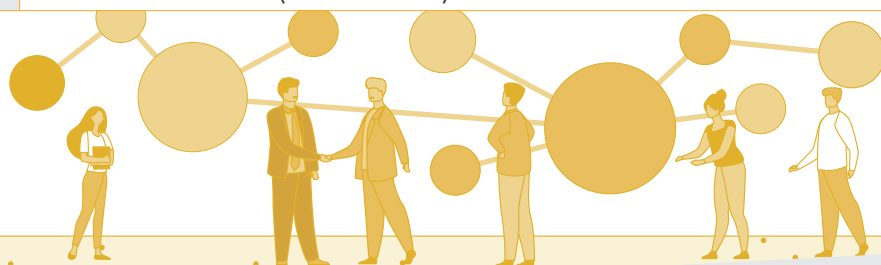
Objectif opérationnel #3 : Développer des mutualisations avec les acteurs publics du territoire		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Répondre aux besoins d'expertise des communes dans le domaine des fonctions ressources				
	› Développer une assistance informatique partagée pour améliorer l'environnement de travail des agents par la mise à disposition d'une assistance en cas de besoin et réduire les coûts associés	□			→
	› Proposer une assistance juridique pour réduire les risques juridiques par simplification de l'accès à un support juridique pour les communes (conseil, partage de documents ...) et réduire les coûts associés	□			→
	› Structurer une expertise en matière de marchés publics et mettre en œuvre des groupements d'achats pour sécuriser juridiquement le montage des marchés, gagner du temps, et disposer de prestations et fournitures plus compétitives	□			→
	› Création d'un service commun « conseil et ingénierie » pour sécuriser les communes dans leurs projets d'investissement et de travaux	□			→
	2. Mettre en commun des moyens permettant une utilisation commune de matériel				
	› Favoriser le partage de matériel et d'équipements communaux et communautaires pour : - Formaliser le prêt (conventionnement, assurance, responsabilité) - Optimiser le taux d'utilisation des matériels « lourds » existants - Pouvoir dépanner occasionnellement une commune : Ex : matériel en réparation - Favoriser la mutualisation des matériels lourds dans le cadre des investissements futurs	□			→
	› Mettre en place une équipe d'agents techniques mutualisés pour les petites communes			□	→



Enjeu #2 : Consolider la relation avec les communes et la cohésion du territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #1 : Affirmer la place et le rôle des communes au sein de l'intercommunalité		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Mettre en oeuvre une charte de gouvernance définissant les modalités d'association des élus communaux au fonctionnement intercommunal				
	‣ Rappeler le rôle des instances communautaires dans le processus décisionnel	□	→		
	‣ Organiser la relation Communauté de communes/communes et acteurs locaux : - Améliorer la communication réciproque intercommunalité et communes : site intranet, lettre aux communes... - Mettre en place une relation directe avec la Communauté de communes et les conseils municipaux : poursuivre les interventions des services communautaires +VP au sein des conseils municipaux - Conforter la relation directe avec les acteurs locaux et les habitants	□	→		
	‣ Conforter les rôles de l' élu et de l'administration : - Clarifier l'information au profit de l'administration, des objectifs politiques poursuivis par les élus et explicitation de ceux-ci - Clarifier l'information au profit des élus de la part de l'administration quant aux marges de manœuvre tant structurelles, administratives que légales au regard de la politique que souhaite conduire	□	→		
	2. Favoriser le développement de bonnes pratiques avec les communes				
	‣ Instaurer un climat de confiance entre les communes et la Communauté sur la base d'une meilleure circulation de l'information, d'une meilleure connaissance de nos structures respectives et des agents référents mais aussi en travaillant conjointement à l'élaboration de procédures partagées et transversales	□	→		
	‣ Favoriser le développement d'une culture commune par des échanges de pratiques entre les personnels de de la CCC et ceux des communes membres (club des DGS)	□	→		



Enjeu #2 : Consolider la relation avec les communes et la cohésion du territoire

Calendrier

Objectif opérationnel #2 : Renforcer la relation de confiance entre communes et intercommunalité		2022	2023	2024	+
Actions :	1. Organiser la solidarité fiscale et financière entre communes et intercommunalité en définissant et adoptant un pacte financier et fiscal				
	‣ Mieux connaître son territoire et ses ressources financières et fiscales	□			
	‣ Analyser la capacité fiscale contributive et soutenable par les habitants	□			
	‣ Optimiser les recettes de fonctionnement des collectivités tout en maîtrisant la pression fiscale sur les contribuables	□			
	‣ Identifier les leviers financiers et fiscaux mobilisables pour dégager de nouveaux moyens d'actions	□			
	‣ Corriger les inégalités territoriales et mettre en œuvre le jeu de péréquation	□			
	2. Développer un observatoire fiscal partagé				
	‣ Répondre aux demandes d'information des responsables politiques et administratifs sur les composantes de la fiscalité de leur collectivité	□			
	‣ Établir un état des lieux exhaustif, statique et dynamique, de la matière imposable sous forme d'indicateurs et de tableaux de bords	□			
	‣ Prévoir les évolutions de la matière imposable, analyser l'impact d'une modification de la politique de taux, d'exonération ou d'abattement sur les recettes de la Collectivité et les cotisations des contribuables	□			
	‣ Rétablir l'équité des administrés devant l'impôt. Elle vise à rechercher les anomalies de taxation et à le communiquer aux Services Fiscaux pour prise en compte.	□			
	3. Accompagner les communes dans la recherche de subventions publiques et l'accès aux financements pour leurs projets				
	‣ Optimisation des ressources fiscales du territoire communautaire	□			
	‣ Professionnalisation des agents	□			
	‣ Permettre aux communes de mieux piloter les subventions perçues et de disposer d'informations sur celles dont elles pourraient bénéficier	□			

› Aspiran › Brignac
› Cabrières › Canet › Ceyras
› Clermont l'Hérault › Fontès
› Lacoste › Liausson
› Lieuran-Cabrières › Mérifons
› Mourèze › Nébian
› Octon › Paulhan › Péret
› Saint-Félix-de-Lodez
› Salasc › Usclas-d'Hérault
› Valmascle › Villeneuve

21 COMMUNES, UN TERRITOIRE

- ▶ DURABLE
- ▶ EN DÉVELOPPEMENT
- ▶ DE RENCONTRES
- ▶ DE GOUVERNANCE



Salagou Cœur d'Hérault
Communauté de communes du Clermontais
Espace Marcel Vidal - 20, avenue Raymond Lacombe
34800 Clermont l'Hérault
04 67 88 95 50
 [CommunauteCommunesClermontais](#)